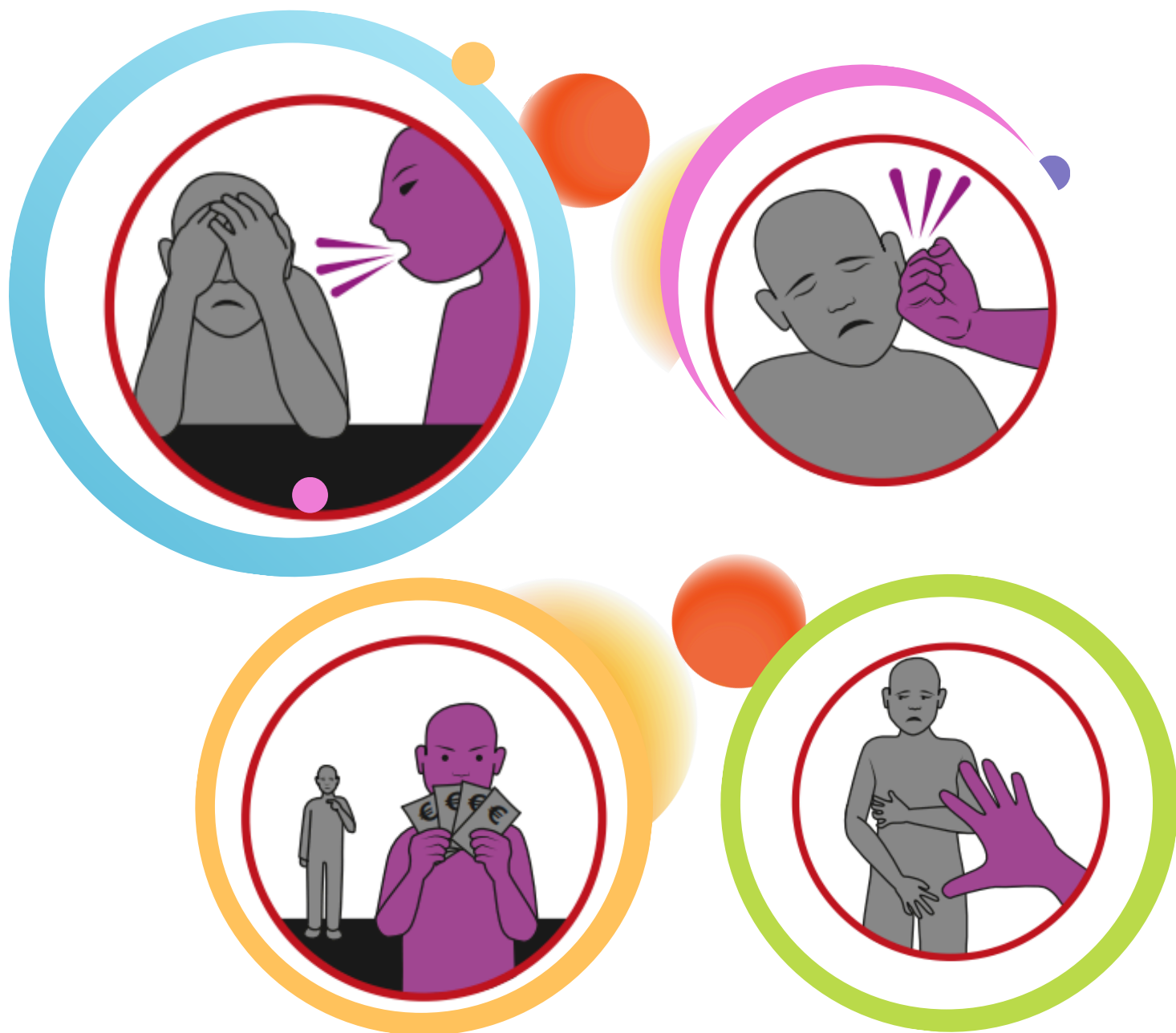


La cartographie des risques de maltraitance

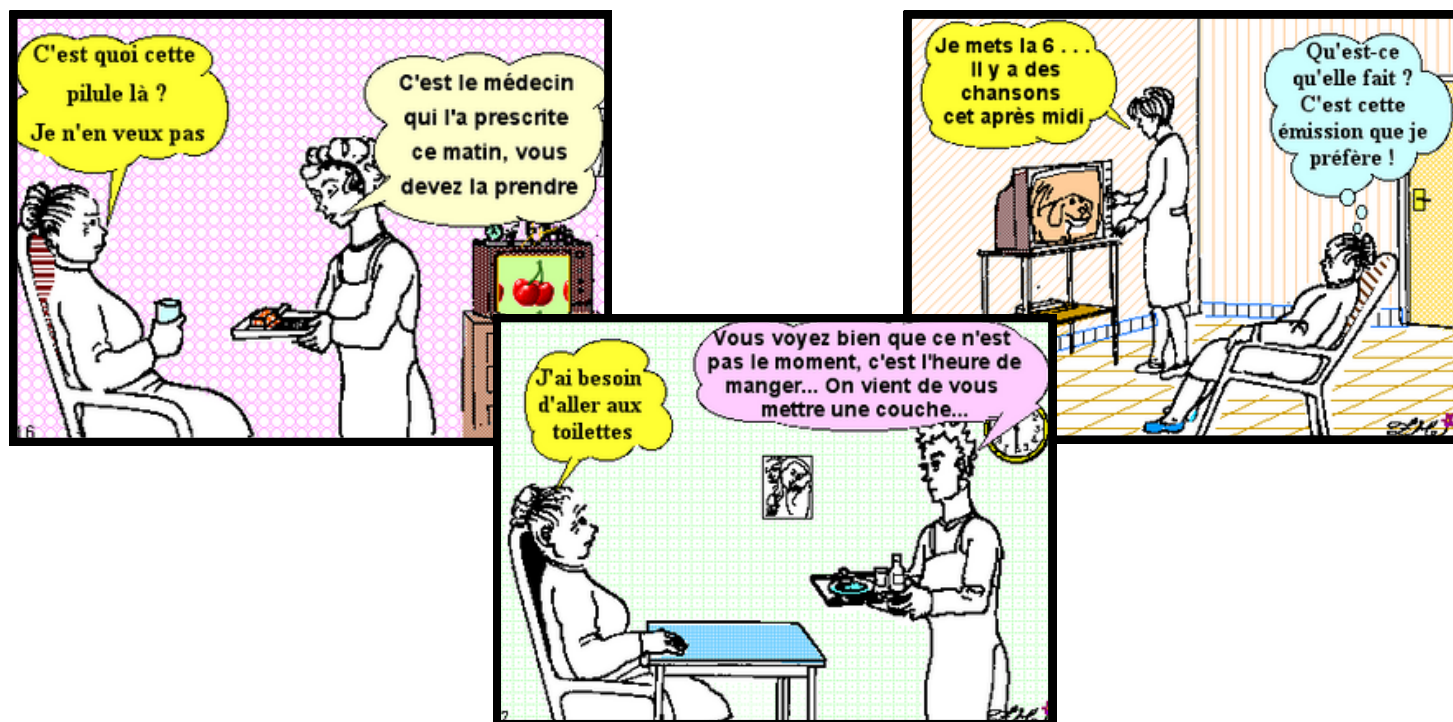


**Octobre
2024**

La maltraitance

Selon l'article L 119.1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (Casf), la maltraitance se définit comme suit :

*"La maltraitance au sens du présent code vise toute **personne en situation de vulnérabilité** lorsqu'un **geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé** et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations."*



Source scènes : Monique Zambon, Lucien Mias, PAPIDOC 28/09/1998

« Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants. » Convention européenne des droits de l'homme, article 3

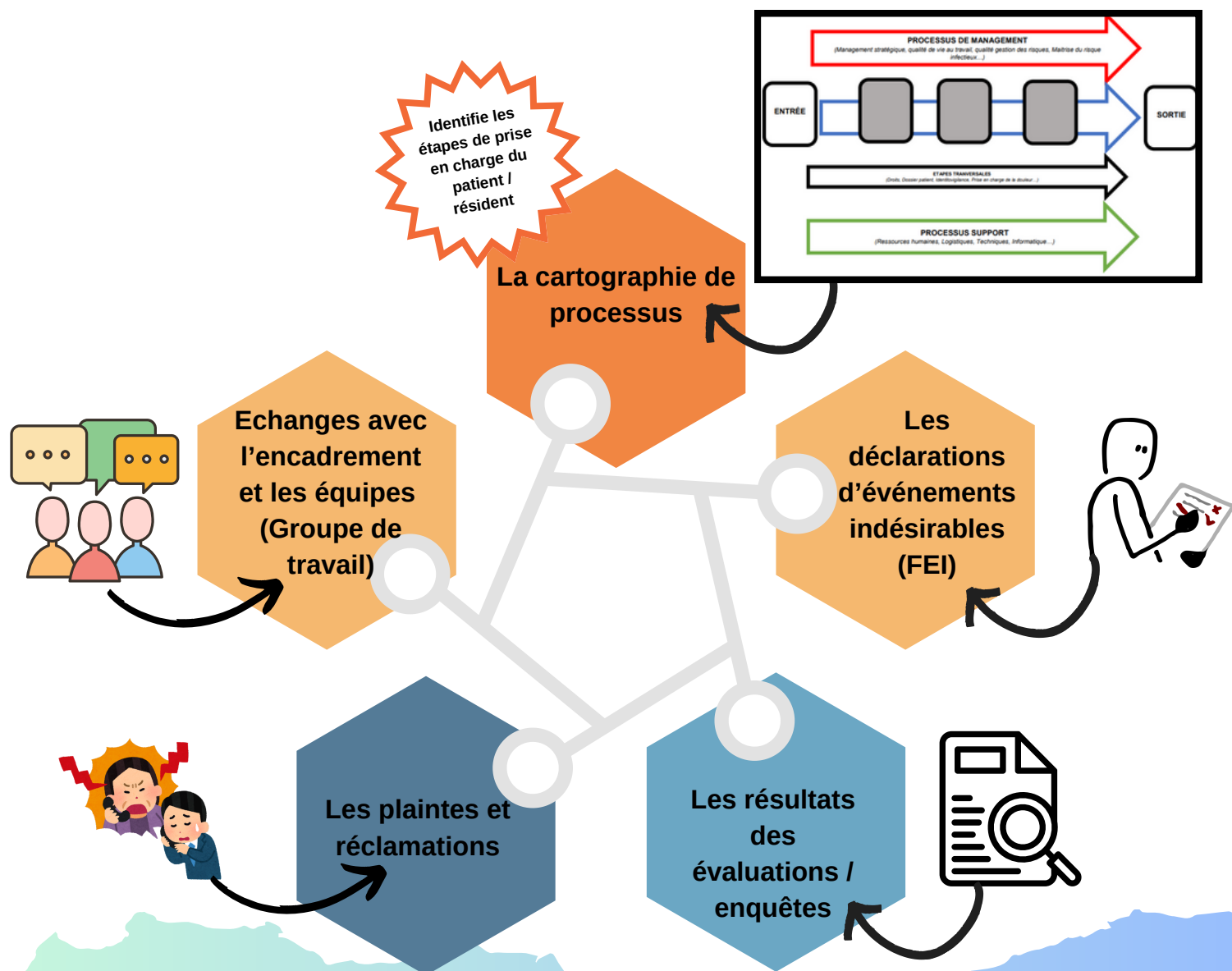
La cartographie des risques de maltraitance

Objectif de la cartographie des risques ?

La cartographie des risques est un outil permettant d'identifier les risques potentiels (a priori) ou avérés (a posteriori) sur l'ensemble du parcours (de l'entrée jusqu'à la sortie en passant par les processus support et management).

La cartographie des risques vise à anticiper les risques et à évaluer les actions mises en places pour tenter de les maîtriser.

Quels éléments alimentent la cartographie des risques ?



Exemples de risque de maltraitance par processus

Accueil



Absence d'explications sur les droits
Absence d'accès à l'information



Absence de recueil du consentement

Prise en charge



Utilisation des contentions sans évaluation
bénéfiques / risques et prescription médicale



Défaut de prise en compte de la douleur



Communication non verbale
inadaptée
(brusquerie, manque de douceur,...)



Défaut d'élaboration du projet de vie en
concertation avec le résident



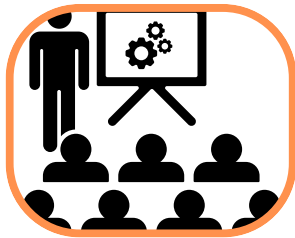
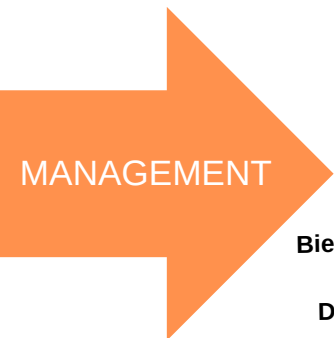
Inadaptation des aides à la vie quotidienne



Défaut d'adaptation de
l'environnement



Exemples de risque de maltraitance par processus



Bientraitance absente au plan de formation annuelle
Défaut de formation des professionnels



Défaut de repérage des signes de mal-être ou d'épuisement



Défaut de communication entre les professionnels
Insuffisance d'échanges avec l'encadrement



Absence de chambre individuelle



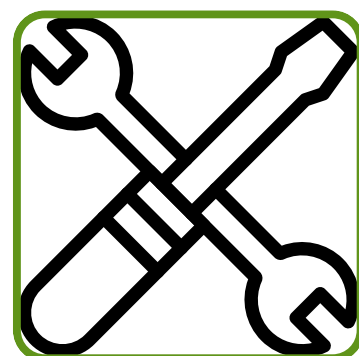
Absence d'espaces de promenades et de détente



Absence ou dysfonctionnement des appels malades



Inadaptation du système de régulation de la température ambiante



Manque d'équipements ou défaillances

Le plan d'actions

Après avoir identifier les risques et les actions déjà en place pour tenter de les maîtriser, il est nécessaire d'élaborer un plan d'actions pour une maîtrise optimale :



JEU : Les mots mêlés



Mots à retrouver :

- Physique
- Verbale
- Sexuelle
- Volontaire
- Involontaire
- Abus
- Restriction
- Habitude
- Respect
- Intimité
- Signalement
- Communication
- Formation
- Ecoute
- Bientraitance

Pour s'évaluer sur la bientraitance

Haute Autorité de Santé - Le déploiement de la bientraitance



Quelques documents ...



Notes

[illegible]